

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 4	13
Total des voix : 13		

Date de convocation
02/10/2025

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Robert LAURENTI** : Valensole ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Laurence DEPIEDS** : Saint Martin de Brômes ; **Laurent GUIOU** : Esparron de Verdon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc-sur-Verdon ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen.

Ont donné pouvoir : [1 voix chacun]

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à **Jacques AVANIAN**
Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER**
Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à **Corinne PELLOQUIN**
Michèle BIZOT-GASTALDI (La Palud sur Verdon) à **Jean-Marie PAUTRAT**

Délibération
n°25_10_B8_09

Financement des postes « Eau et milieux aquatiques » 2026

Le syndicat mixte du Parc porte différentes missions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques :

- **Au titre de la Charte (objet 1)** : actions de communication sensibilisation, appui aux communes du Parc situées hors bassin versant du Verdon, animation de la démarche Regain
- **Au titre de la gestion globale de l'eau sur le bassin versant du Verdon (objet 2), en tant qu'EPAGE** : gestion quantitative, qualité des eaux, portage du SAGE et du contrat rivière
- **Au titre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Verdon (objet 3), en tant qu'EPAGE** : mise en œuvre de la compétence GEMA transférée par les intercommunalités et de la compétence PI déléguée

Cette mise en œuvre de la politique de l'eau nécessite les besoins humains suivants :

- 1 chargée de mission eau et milieux aquatiques / responsable de pôle : 50 % budget général / 50 % budget GEMAPI
- 1 chargée de projet contrat rivière / gestion quantitative / zones humides : 50 % budget général / 50 % budget GEMAPI
- 1 chargée de projet restauration morphologique – continuités : 100 % budget GEMAPI
- 1 chargée de projet risques inondations : 100 % budget GEMAPI
- 1 chargé de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire de l'eau : 100 % budget général
- 1 technicien rivière haut et moyen Verdon : 100 % budget GEMAPI
- 1 technicien rivière bas Verdon – Artuby Jabron : 100 % budget GEMAPI
- 1 technicien zones humides (1/2 ETP) : 100 % budget GEMAPI
- 1 chargé de projet agroécologiques (1/2ETP)

Ces huit postes sont finançables par l'Agence de l'Eau. Il est proposé de valider les plans de financements pour le dépôt des dossiers 2026.

Chargée de mission eau et milieux aquatiques / SAGE

Coût total : 104 910 €

Salaire brut chargé : 80 700 €

Frais de structure (*0.3) 24 210 €

Recettes :

Agence de l'Eau sur gouvernance et partenariat : 20 982 € (25%*80%*104 910)

Agence de l'Eau sur animation CLE : 5 507 € (7,5%*70%*104 910)

Agence de l'Eau sur mise en œuvre du SAGE : 27 538 € (37,5%*70%*104 910)

Autofinancement : 50 883 € (50 % budget général et 50 % budget GEMAPI)

Chargée de projet contrat de rivière / gestion quantitative / zones humides (50 % budget général et 50 % budget GEMAPI)

Coût total : 78 910 €

Salaire brut chargé : 60 700 €

Frais de structure (*0.3) : 18 210 €

Recettes :

Agence de l'eau sur zones humides ; gouvernance et partenariats (75 % du temps) : 47 346 € (75%*80%*78 910)

Agence de l'eau sur gestion quantitative (25 % du temps) : 13 809 € (25%*70%*78 910)

Autofinancement : (50 % budget général et 50 % budget GEMAPI) 17 755 €

Chargée de projet restauration morphologique continuités (100 % budget GEMAPI)

Coût total : 57 980 €

Salaire brut chargé 44 600 €

Frais de structure (*0.3) : 13 380 €

Recettes :

Agence de l'eau sur gouvernance et partenariats : 2 319 € (5%*80%*57 980)

Agence de l'Eau sur morphologie : 42 905 € (92,5%*80%*57 980)

Agence de l'Eau sur continuités : 1 159 € (2,5%*80%*57 980)

Autofinancement : 11 597 €

Chargé de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire de l'eau - (100 % budget général)

Coût total : 65 000 €

Salaire brut chargé : 50 000 €

Frais de structure (*0.3) : 15 000 €

Recettes :

Agence de l'Eau sur ressource stratégique (30 % du temps) : 13 650 € (30%*70%*65 000)

Agence de l'eau sur connaissance suivis (15 % du temps) : 7 800 € (15%*80%*65 000)

Agence de l'Eau sur mise en œuvre du SAGE (50 % du temps) : 22 750 € (50%*70%*65 000)

Agence de l'Eau sur gouvernance et partenariats (5 % du temps) : 2 600 € (5%*80%*65 000)

SCP (50 % de l'autofinancement sur la part ressource stratégique) : 2 925 € ((65000*30%) -13 650)*50%)

Autofinancement : 15 275 €

Technicien rivière haut et moyen Verdon (100 % budget GEMAPI)

Coût total : 59 670 €

Salaire brut chargé : 45 900 €

Frais de structure (*0.3) : 13 770 €

Recettes :

Agence de l'Eau sur gouvernance et partenariat : 2 386 € (5 %*80%*59 670)

Agence de l'Eau sur morphologie : 22 674 € (47,5%*80%*59 670)

Agence de l'Eau sur PPRE et EEE : 12 679 € (42,5 %*50%*59 670)

Autofinancement : 21 931 €

Technicien rivière bas Verdon Artuby Jabron (100 % budget GEMAPI)

Coût total : 49 400 €

Salaire brut chargé : 38 000 €

Frais de structure (*0.3) : 11 400 €

Recettes :

Agence de l'Eau sur gouvernance et partenariat : 1 976 € (5 %*80%*49 400)

Agence de l'Eau sur morphologie : 11 856 € (30%*80%*49 400)

Agence de l'Eau sur PPRE et EEE : 14 820 € (60%*50%*49 400)

Autofinancement : 20 748 €

Technicien zones humides (100 % budget GEMAPI ; ½ ETP)

Coût total : 28 275 €

Salaire brut chargé : 21 750 €

Frais de structure (*0.3) : 6 525 €

Recettes :

Agence de l'Eau sur zones humides : 22 620 € (80%*28 275)

Autofinancement : 5 655 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2025

Application agréée E-legalite.com

75_PL-004-250401072-20251016-DEL25_10_B8

Chargée de projet risque inondation – Animation du PAPI (100 % budget GEMAPI)

Cotût total : 50 100 €

Salaire brut chargé chargée de projet : 46 100 €

Stagiaire risques : 4 000 €

Recettes :

Subvention Etat (50 %) : 25 050 €

Autofinancement (50 %) : 25 050 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent l'opération ainsi présentée et ses plans de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Le Président

Bernard CLAP



DEL25_10_B8_09